



Dol'à Plumes

2^{ème} tournoi national du Badminton Dolois



REGLEMENT PARTICULIER



Article 1 : JUGE-ARBITRE

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre M. Laurent DIMANCHE.

Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.



Article 2 : RÉGLEMENT

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.



Article 3 : JOUEURS AUTORISÉS

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération française de badminton, pourvu qu'ils soient en règle avec ces dernières, et qu'ils soient en possession de leur licence compétition le jour du tournoi.

Le tournoi est ouvert aux catégories séniors et vétérans dans les séries N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P et NC. Pour rappel : les tableaux Seniors ne peuvent être ouverts qu'à partir de la catégorie d'âge Minimé.



Article 4 : INSCRIPTIONS

La date d'inscription est fixée au vendredi 22 février (cachet de la poste faisant foi). Les droits d'engagement sont de 14 Euros pour un tableau et de 19 Euros pour deux tableaux. Le paiement des inscriptions doit être joint à la feuille d'inscription (club ou individuel) par chèque ou par RIB sur demande par mail de ce dernier.

Pour un déroulement agréable de la compétition, le Comité de Direction se réserve le droit de limiter les inscriptions (par ordre de réception des paiements, puis date de réception des inscriptions).

Pour rappel, les simples (Hommes et Dames) se dérouleront le Samedi 09 Mars 2019 tandis que les doubles mixtes se dérouleront le dimanche 10 mars 2019.



Article 5 : DÉROULEMENT

Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée. Une fois la compétition commencée, le joueur peut être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match, et ne peut quitter la salle sans l'autorisation du juge-arbitre.

Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Le temps de prise de contact avec le terrain, dit « échauffement », est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé, passé un délai de 5 minutes.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Il est rappelé que le temps de repos entre les sets est de 2 minutes et de 1 minute lorsque le score atteint pour la première fois 11 dans chaque set.



Article 6 : VOLANTS

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le Spin GOLD.



ARTICLE 7 : ARBITRAGE

La compétition se déroule en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra à tout moment demander un arbitre au juge-arbitre qui accédera à cette demande s'il la juge nécessaire. Suivant la disponibilité d'arbitres officiels dans la salle, les finales seront arbitrées. Il est demandé aux arbitres potentiels de se signaler à la table de marque et au Juge-Arbitre dès leur arrivée. Une récompense sera attribuée aux arbitres.



ARTICLE 8 : ECHEANCIER

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur l'échéancier du tournoi. Cependant les horaires et ordres des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité directeur pour le bon déroulement du tournoi.



ARTICLE 9 : ACCES AUX TERRAINS

Seuls, auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leur entraîneur ou coach durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge-arbitre et lui seul. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.



ARTICLE 10 : Les LETs

Tout volant touchant une quelconque des parties visibles de la structure sera compté « faute » au service à partir de la deuxième tentative (la première étant compté Let), et sera compté faute en cours de jeu. Les filins ne sont pas considérés visibles, un Let sera systématiquement rejoué au service comme en jeu dans ce cas.